

À

# INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

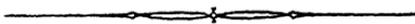
## REGISTRES DE L'ÉTAT CIVIL

ANTÉRIEURS A 1790

Des paroisses d'Aubigné, Coulongé, Lavernat,  
Sarcé, Vaas et Verneil-le-Chétif

par F. LEGEAY

MEMBRE TITULAIRE DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS DE LA SARTHE  
ET DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DU MAINÉ



LE MANS

LEGUICHEUX-GALLIENNE, IMPRIMEUR, LIBRAIRE-ÉDITEUR  
13, Rue Marchande, et rue Bourgeoise, 16

—  
1883

À

213758-65

François I<sup>er</sup> ordonna que tous les actes publics, qui jusqu'alors avaient été rendus en latin, le fussent en français, et, comme la vie de l'homme est marquée par trois grandes époques, il obligea le clergé de toutes les paroisses du royaume de tenir des registres des naissances, des mariages et des décès ; enfin, au XVII<sup>e</sup> siècle, plusieurs ordonnances ont été promulguées sur la tenue de ces registres. C'est à cette précieuse institution que l'on connaît la situation qu'occupe un individu dans la famille et dans la société.

Sous les titres : *Mayet avant 1789, noblesse et peuple, des inhumations dans les églises*, nous avons publié une brochure contenant un extrait des registres des naissances, des mariages et des décès de cette paroisse, pensant que ce travail pourrait être de quelque utilité à l'historien à venir de notre ancienne province du Maine. Nous avons cru devoir faire un semblable extrait des registres des paroisses d'Aubigné, Coulongé, Lavernat, Sarcé, Vaas et Verneil-le-Chétif, afin de compléter nos recherches historiques sur le canton de Mayet.

F. L.